

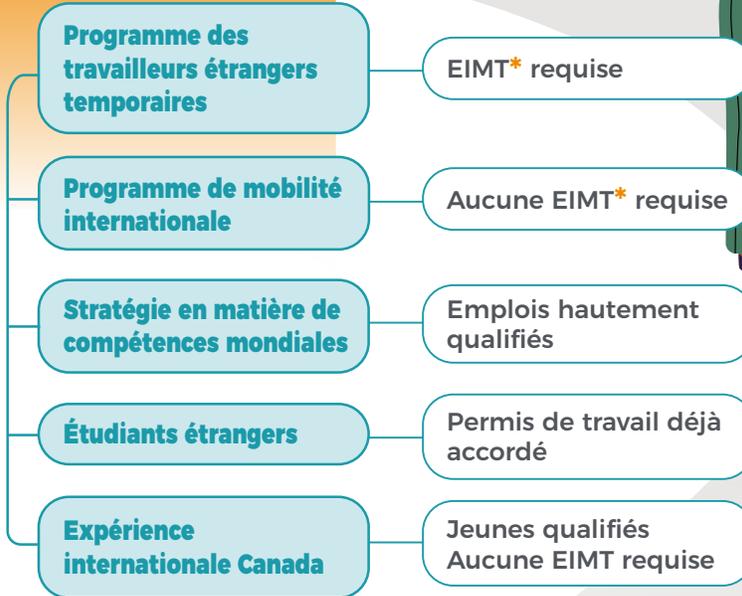
EMBAUCHER DES TALENTS INTERNATIONAUX POUR VOS EMPLOIS EN TOURISME



Tirer parti des programmes d'immigration




**EMPLOIS
SAISONNIERS**




**POSTES
PERMANENTS**



* Définitions en page 2 et 3



DÉFINITIONS

Qu'est-ce qu'une EIMT?

- Une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) est un document qu'un employeur au Canada doit habituellement obtenir avant d'embaucher un travailleur étranger. Une EIMT favorable (parfois appelée une lettre de confirmation) indiquera qu'il faut un travailleur étranger pour occuper le poste et qu'aucun travailleur canadien ne peut faire le travail.

Qu'est-ce qu'une FEER ou une CNP?

- La Classification nationale des professions (CNP) élaborée conjointement par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Statistique Canada (StatCan) est une classification des professions comportant quatre catégories de niveau de compétence, allant du niveau de compétence A au niveau de compétence D.
- La version 1.0 de la CNP 2021 présente une nouvelle catégorisation représentant le degré de formation, d'études, d'expérience et de responsabilités (FEER) requis pour une profession, et comporte six catégories : FEER 0 à 5.

BOÎTE À OUTILS

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) offre plusieurs services aux employeurs :



Centre d'aide d'IRCC



Séances d'information



Feuille de route de l'employeur



Site Web sur l'immigration propre au Québec

SERVICES PERMANENTS POUR LES EMPLOYEURS

Dernière mise à jour : juin 2023



TourismHR.ca
info@tourismHR.ca





DÉFINITIONS

Étude d'impact sur le marché du travail : https://www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete/centre-aide/glossaire.html#etude_impact_du_marche_du_travail

Classification nationale des professions (CNP) : https://www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete/centre-aide/glossaire.html#classification_nationale_des_professions

Catégorie de FEER : <https://www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete/centre-aide/glossaire.html#feer>



PROGRAMMES TEMPORAIRES

Programme des travailleurs étrangers temporaires : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers.html>

Programme de mobilité internationale : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/embaucher-etranger-temporaires/programme-mobilite-internationale.html>

Stratégie en matière de compétences mondiales : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/embaucher-etranger-temporaires/strategie-matiere-competences-mondiales.html>

Étudiants étrangers : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/embaucher-etranger-temporaires/embaucher-etudiant-etranger.html>

Étudiants admissibles : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/travailler-hors-campus.html#qui-peut>

Expérience internationale Canada : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/embaucher-etranger-temporaires/eic.html>



PROGRAMMES PERMANENTS

Entrée express (EE) : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/embaucher-etranger-permanents/qualifie.html>

Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/travailleurs-qualifies-federal.html>

Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/travailleurs-qualifies-federal.html>

Catégorie de l'expérience canadienne : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/categorie-experience-canadienne.html>

Programme des candidats des provinces (PCP) : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/embaucher-etranger-permanents/candidat-provinces.html>

Programme d'immigration au Canada atlantique : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-immigration-atlantique/embaucher-immigrant.html>

Employeurs désignés : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-immigration-atlantique/embaucher-immigrant/designation.html>

Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-pilote-immigration-rurale-nord.html>

Communautés participant au Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord : [North Bay, Ont., Sudbury, Ont., Timmins, Ont., Sault Ste. Marie, Ont., Thunder Bay, Ont., Brandon, Man., Altona/Rhineland, Man., Moose Jaw, Sask., Claresholm, Alb., Vernon, C.-B., Kootenay-Ouest \(Trail, Castlegar, Rossland, Nelson\), C.-B.](#)

Salaires minimum dans le Guichet-Emplois : <https://www.guichetemplois.gc.ca/analyse-tendances/recherche-salaires>

Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/pilote-voie-acces-mobilite-economique/embaucher.html>

Services d'IRCC pour les employeurs : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/embaucher-etranger-permanents/reseau-liaison-employeurs.html>

Centre d'aide d'IRCC : <https://ircc.canada.ca/francais/centre-aide/resultats-par-sujet.asp?st=17.4>

Feuille de route de l'employeur d'IRCC : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/feuille-route-employeur-embauche-maintien-poste-travailleurs-formes-etranger.html>

Ministère de l'Immigration du Québec : <https://www.quebec.ca/immigration>



AVERTISSEMENT

Les renseignements contenus dans le présent document ont été obtenus par RH Tourisme Canada au moyen de sources jugées fiables, mais, en raison du caractère évolutif des programmes d'immigration et de la possibilité d'erreur humaine ou mécanique, RH Tourisme Canada ne garantit pas l'exactitude, la justesse ou l'exhaustivité des renseignements. L'éditeur et les contributeurs ne sont aucunement responsables des pertes ou dommages résultant d'une omission, d'une erreur, d'une faute d'impression ou d'une ambiguïté. Les renseignements doivent être utilisés à des fins d'orientation générale et non à titre de conseils professionnels ou juridiques. Avant de prendre une mesure ou une décision en fonction de toute documentation fournie par RH Tourisme Canada, il convient de consulter un conseiller juridique compétent et pertinent dans les circonstances. Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

